

□ Règlement de la Brocante d'Esquerdes Loisirs

A CONSERVER

Article 1 : La manifestation dénommée « Brocante de la Ducasse » se déroulera le Samedi 24 Août 2024 de 9h à 17h rue du Pont Neuf et rue de l'Eglise.

Article 2 : Pour participer à la manifestation, chaque personne devra se faire inscrire sur le registre tenu par l'organisateur en donnant tous les renseignements relatifs à son identité et son domicile. Les commerçants devront par ailleurs indiquer leur numéro d'inscription au registre du commerce.

Article 3 : Au moment de l'inscription, vous devrez remplir de façon complète une fiche d'identité et de domicile qui vous sera remise par l'organisateur.

Article 4 : Rappel : La vente d'objets neufs est strictement interdite. Les revendeurs d'objets mobiliers professionnels participant à la manifestation sont tenus d'être en possession de leur carte de commerçant non sédentaire, du récépissé de la déclaration délivrée par la préfecture ou sous-préfecture dont dépend leur établissement et du registre imposé de leur profession.

Article 5 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de Police, de Gendarmerie, des services fiscaux, des Douanes, service Concurrence de la consommation et de la répression des fraudes. Il faut pouvoir justifier de son identité et des documents de sa profession de revendeurs d'objets mobiliers.

Article 6 : Les emplacements sont classés par ordre d'inscription des encaissements. Par tranche de 3 mètres. Le tarif est de 5€ pour les particuliers et 10€ pour les commerçants. Les emplacements ne pourront en aucun cas être remboursés, même s'il est refusé par l'exposant. Les emplacements seront réservés jusque 9h. Les emplacements de l'année précédente pourront être réaffectés dans la mesure du possible et si réservation avant le 16 Août.

Article 7 : Les véhicules des exposants seront garés de manière à ne pas gêner la libre circulation des véhicules d'urgence (Pompiers, SAMU, Police et Gendarmerie).

Article 8 : Chaque exposant s'engage à reprendre ses poubelles et à laisser son emplacement propre lors de son départ.

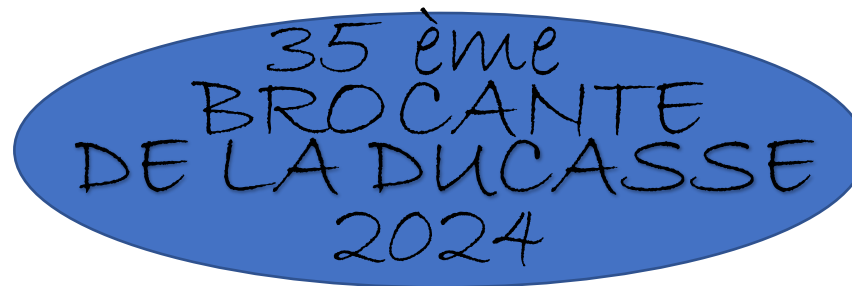
Article 9 : La vente d'animaux vivants et d'armes est interdite.

Article 10 : La vente de boissons et de produits alimentaires est interdite.

Article 11 : L'association Esquerdes Loisirs décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident, pouvant survenir du fait de la brocante.

Article 12 : Pour les participants non commerçants, il est obligatoire de retourner l'attestation sur l'honneur dûment complétée et signée se trouvant dans le bas du bulletin d'inscription.

IPNS



**Samedi 24 Août
2024 de 9h à 17h**

Organisée par

ASSOCIATION ESQUERDES LOISIRS

RÉSERVATIONS ET RÈGLEMENTS

1 emplacement gratuit pour les Esquerdois

5€ les 3 mètres pour les particuliers

10€ les 3 mètres pour les commerçants

Renseignements : 06 60 15 91 21

Installation des exposants de 7h30 à 8h30

Bulletin de réservation à remplir lisiblement

Adresse mail :			
Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Code postal et ville :			
Téléphone fixe :		Portable :	
Date de naissance :		Lieu naissance :	
N° pièce identité :			
Délivré le :		Délivré par :	
N° registre commerce :			
Délivré le :		Délivré par :	
Immatriculation du véhicule sur emplacement :			
Pour les commerçants indiquer la nature des objets vendus :			

Les bulletins sont à retourner signés sous enveloppe à:



Association ESQUERDES LOISIRS
Salle des Bruyères rue de la Carbonnerie
62380 ESQUERDES

**ACCOMPAGNÉS OBLIGATOIREMENT DU RÈGLEMENT
(CHÈQUE À L'ORDRE de Association ESQUERDES LOISIRS)**

Seules les réservations accompagnées du règlement seront retenues.
Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

Ce bulletin est téléchargeable sur le site internet :

www.esquerdesloisirs.fr

	PARTICULIERS		COMMERCANTS
<input type="checkbox"/>	5€ les 3 mètres	<input type="checkbox"/>	10€ les 3 mètres
<input type="checkbox"/>	10€ 2x3 mètres	<input type="checkbox"/>	20€ 2x3 mètres
<input type="checkbox"/>	15€ les 3x3 mètres	<input type="checkbox"/>	30€ les 3x3 mètres
<input type="checkbox"/>	€ les x 3 mètres	<input type="checkbox"/>	€ les x 3 mètres

ATTENTION :

Les riverains qui désirent un emplacement face à leur domicile doivent **IMPÉRATIVEMENT** s'inscrire avant le 16 Août, passé ce délai l'emplacement sera attribué à une autre personne.

Les emplacements attribués l'année précédente peuvent être reconduits à **métrage équivalent** (sauf réservation de l'habitant) si et seulement si l'inscription est effectuée avant le 23 Août

Pour les exposants avec un véhicule, prévoir obligatoirement 6 mètres

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Obligatoire pour les particuliers non commerçants

Je soussigné, (Nom, prénom et adresse complète

Certifie sur l'honneur ne pas participer à deux autres manifestations de même nature que la brocante d'Esquerdes Loisirs au cours de l'année 2024.

Fait à

le

Signature

Observation: